Le CESE a rendu ses préconisations sur les inégalités environnementales et sociales

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 14/01/2015

Saisine liée :
INÉGALITÉS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES : IDENTIFIER LES URGENCES, CRÉER DES DYNAMIQUES
Avis voté lors de la séance plénière du 14 janvier 2015

Avis présenté par Mme Pierrette Crosemarie au nom de la section de l'environnement présidée par Mme Anne-Marie Ducroux

Alors que la recherche et l'information sur les inégalités sociales ont beaucoup progressé ces dernières années, les inégalités environnementales ne font que depuis peu l'objet de travaux en France. Le Comité français pour le sommet mondial du développement durable de Johannesburg les envisageait en 2002 comme « une différence de situation entre des individus ou des groupes sociaux qui s'apprécie non seulement au regard de considérations « écologiques » au sens strict (pollutions, hygiène publique, milieux naturels…), mais aussi en termes d'espace vital, de ressources renouvelables accessibles, de qualité des établissements humains, de conditions de vie, de paysage, etc. que l'on considère comme contraire aux droits ou au respect de la personne humaine, et de surcroît susceptible d'engendrer des déséquilibres préjudiciables au bon fonctionnement de la collectivité. »

Tous les pays et les populations ne sont pas à égalité face aux changements climatiques, à l'accès à l'énergie, à l'eau potable, aux pollutions, à la destruction des écosystèmes.

Comment concrétiser aujourd'hui un mode de développement qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs, comme le rapport Brundtland définissait le développement durable en 1987 ?

De nombreux paramètres interviennent dans la nécessité d'un changement de logique économique. Le Conseil souhaite une véritable évolution de notre modèle de développement, compatible avec une nouvelle approche écologique assurant la sauvegarde des systèmes naturels, le respect des droits fondamentaux et la satisfaction des besoins essentiels.

Les propositions de l'avis et le rapport du CESE explorent la dimension nationale des inégalités environnementales et sociales en métropole et dans les outre-mer en s'efforçant de concilier impératifs environnementaux, sociaux et économiques. Prolongeant les propositions d'avis déjà rendus par le Conseil, des pistes d'action sont formulées en direction des pouvoirs publics comme des acteurs pour changer de paradigme.

La complexité des questions posées et l'ambition que sous-tend l'invention d'un nouveau modèle de développement ont été sources d'approches et de priorités différentes. Elles requièrent l'élargissement des connaissances partagées et incitent à la poursuite de la réflexion.

Vote de l'avis : 160 pour, 0 contre, 9 abstentions pour un total de 169 votants.

Pierrette Crosemarie est inspectrice principale des douanes et membre du groupe de la CGT. Elle siège au CESE à la section de l'environnement et elle est également vice-présidente de la délégation à l'outre mer du CESE.

© - copyright CESE - Novembre 2026